

Réf: Dossier N° 147880

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « CARROLAGE IVOIRE + »

Siège social Abidjan, Abobo, ABIDJAN ABOBO BAOULE NON LOIN DU 34 EME ARRONDISSEMENT. EN FACE DU FOYER DES JEUNES. , Lot 2050, Ilot 175

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 27/07/ 2022 , et enregistrés au CEPICI le 29/09/ 2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « CARROLAGE IVOIRE + »

Objet : BTP, CARRELAGE, ELECTRICITE, PLOMBERIE, GENIE CIVIL, DIVERS.

Et pour la réalisation de l'objet social :

l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tous fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Abobo, ABIDJAN ABOBO BAOULE NON LOIN DU 34 EME ARRONDISSEMENT. EN FACE DU FOYER DES JEUNES. , Lot 2050, Ilot 175

Dirigeant(s) : M KOUADIO KOFFI (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B13-09191 du 06/10/2022 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°50123/GTCA/RC/2022 du 06/10/2022

